



## Circulaire 8508

du 11/03/2022

Examens de connaissance approfondie de l'allemand, de l'anglais et du néerlandais pour enseigner ces langues comme secondes langues dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue  
SESSION 2022-2023

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 8070

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 16/02/2022 au 18/05/2022
Documents à renvoyer	oui, pour le 18/05/2022

Information succincte	Procédure d'inscription aux examens de connaissance approfondie d'une seconde langue pour l'enseignement en primaire
-----------------------	--

Mots-clés	examens linguistiques - Allemand - Anglais - Néerlandais - Maître de seconde langue
-----------	---

Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>	Primaire ordinaire
<b>Ens. officiel subventionné</b>	Primaire spécialisé
<b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	

### Groupes de destinataires également informés

<p>A tous les membres des groupes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> <p>Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Les Gouverneurs de province</li><li>Les organisations syndicales</li><li>Les organisations représentatives des associations de parents</li><li>Les employeurs autres que les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs</li></ul>
--

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Direction générale de l'Enseignement obligatoire, Fabrice Aerts-Bancken, Directeur Général
---

**Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire**

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Klepper Catherine	DGESVR - Direction de l'Enseignement supérieur	02/690 80 06 jurys.dgesvr@cfwb.be

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation prochaine d'examens menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie de l'allemand, de l'anglais et du néerlandais destiné aux maîtres de seconde langue dans l'enseignement primaire.

Vous trouverez, en annexe à la présente, toutes les informations utiles concernant ces examens ainsi que le modèle de demande d'inscription.

Cet appel aux candidats est paru au Moniteur belge le 16 février 2022.

J'attire votre attention sur le fait que **les demandes d'inscription postées après le 18 mai 2022 ne seront pas prises en considération.**

J'insiste sur **l'importance de communiquer cette information à vos professeurs** susceptibles d'être intéressés par ces examens.

Pour toute demande d'information complémentaire à ce sujet, je vous invite à contacter Madame Catherine Klepper (02 690 80 06, [jurys.dgesvr@cfwb.be](mailto:jurys.dgesvr@cfwb.be)).

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

Le Directeur général

Fabrice AERTS-BANCKEN

# MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Administration générale de l'Enseignement  
Direction générale de l'Enseignement supérieur,  
de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique

Commissions de langue néerlandaise, de langue anglaise et de langue allemande  
chargées de l'organisation des examens linguistiques  
dans l'Enseignement de la Communauté française

## **APPEL AUX CANDIDATS POUR LA SESSION 2022-2023**

(allemand /anglais /néerlandais seconde langue).

### I. Introduction :

- 1.1. En application du décret du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques, une session d'examens sera organisée dans le courant de l'année 2022/2023.
- 1.2. Les examens linguistiques sont organisés à l'intention des titulaires d'un titre permettant d'exercer la fonction de maître de seconde langue dans les écoles primaires francophones (article 14 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement).

### II. Les commissions organisent les examens suivants :

- ALL – D3 à l'intention des titulaires d'un titre permettant d'exercer la fonction de maître de seconde langue : l'examen de connaissance approfondie de l'allemand pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue ;
- ANG – G3 à l'intention des titulaires d'un titre permettant d'exercer la fonction de maître de seconde langue : l'examen de connaissance approfondie de l'anglais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue ;
- NL – E3 à l'intention des titulaires d'un titre permettant d'exercer la fonction de maître de seconde langue : l'examen de connaissance approfondie du néerlandais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue.

### III. Inscription :

- 3.1. Le droit d'inscription est fixé à 25 euros pour chacun des examens.  
Il doit être versé exclusivement au compte :

BE41 0912 1105 0710

Ministère de la Communauté française – DGESVR – Jurys

Rue A. Lavallée, 1

1080 Bruxelles

En communication, les candidats inscriront la mention adéquate :  
« NOM + Commission linguistique ALL-D3 – Session 2022-2023 »,  
ou « NOM + Commission linguistique ANG-G3 – Session 2022-2023 »,  
ou « NOM + Commission linguistique NL-E3 – Session 2022-2023 ».

Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

Le droit d'inscription n'est remboursable en aucun cas. Il peut cependant être reporté à une session ultérieure pour des raisons de force majeure attestées.

3.2. Les demandes d'inscription peuvent être :

- **soit envoyées sous pli recommandé à :**

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la Vie et de la Recherche scientifique  
Madame Catherine KLEPPER – Commissions linguistiques - Bureau 5F529  
Rue A. Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Les candidats produiront les documents suivants, soigneusement épinglés dans l'ordre ci-après :

- a) une demande d'inscription libellée conformément au modèle prévu en annexe 1 ;
- b) une copie d'une pièce d'identité (doivent apparaître la photo, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la signature ; les autres informations peuvent être biffées) ;
- c) une copie du certificat, du diplôme ou du titre de base (pour les diplômes étrangers joindre la traduction et la décision d'équivalence ou de reconnaissance professionnelle ou l'habilitation) ; à défaut de titre requis, suffisant ou de pénurie listé dans l'application «primoweb» (<http://enseignement.be/primoweb>), le diplôme sera complété par une attestation de recrutement ;
- d) la preuve de **PAIEMENT** du droit d'inscription.



**Une preuve de virement ne constitue pas une preuve de paiement.**

Une preuve de paiement peut être un récépissé du versement, un extrait de compte (scanné, photographié ou en pdf) ou une capture d'écran de l'application bancaire sur laquelle **apparaissent clairement** :

- les informations du donneur d'ordre (nom, numéro de compte et nom de la banque)
- nos informations (nom et numéro de compte)
- la date à laquelle le virement a été effectué
- le montant versé
- la communication (nom + Commission linguistique E3/G3/D3 Session 2022-2023)

Les demandes d'inscription postées après le **18 mai 2022** ne seront pas prises en considération, la date de la poste faisant foi.

- **soit introduites via le formulaire d'inscription électronique :**

Le lien vers le formulaire est le suivant :

<https://form.jotform.com/213483670831356>

Les candidats joindront à leur formulaire d'inscription les documents suivants, enregistrés dans le format PDF et correctement nommés :

- a) une copie d'une pièce d'identité (doivent apparaître la photo, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la signature ; les autres informations peuvent être biffées) ;
- b) une copie du certificat, du diplôme ou du titre de base (pour les diplômés étrangers joindre la traduction et la décision d'équivalence ou de reconnaissance professionnelle ou l'habilitation) ; à défaut de titre requis, suffisant ou de pénurie listé dans l'application «primoweb» (<http://enseignement.be/primoweb>), le diplôme sera complété par une attestation de recrutement ;
- c) la preuve de **PAIEMENT** du droit d'inscription.



**Une preuve de virement ne constitue pas une preuve de paiement.**

Une preuve de paiement peut être un récépissé du versement, un extrait de compte (scanné, photographié ou en pdf) ou une capture d'écran de l'application bancaire sur laquelle apparaissent clairement :

- les informations du donneur d'ordre (nom, numéro de compte et nom de la banque)
- nos informations (nom et numéro de compte)
- la date à laquelle le virement a été effectué
- le montant versé
- la communication (nom + Commission linguistique E3/G3/D3 Session 2022-2023)

Le formulaire sera désactivé le mercredi **18 mai 2022**, à minuit.

Les personnes qui omettraient d'accomplir une des formalités requises pour l'inscription ne seront pas reprises sur la liste des candidats.

Les candidats seront convoqués en temps utile par la Présidente du jury ; ils devront se munir de leur carte d'identité et de leur convocation le jour des épreuves.

#### IV. Dispense

Les candidats ayant réussi, dans les 5 années qui précèdent la session 2022-2023, une des épreuves de l'examen avec 60 % des points peuvent demander une dispense de représenter l'épreuve réussie.

Cette demande sera effectuée en complétant l'**annexe 2**, à joindre au dossier d'inscription (format papier) ou en complétant la rubrique ad hoc sur le formulaire électronique.

V. Programme des épreuves et modalités de leur organisation :

Il y a lieu de consulter le décret du 3 février 2006 mentionné au point 1.1.ci-dessus, à l'adresse [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30426\\_001.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/30426_001.pdf) (art. 24 à 30).

**EXAMENS LINGUISTIQUES VISANT LA CONNAISSANCE**  
**DE L'ALLEMAND / DE L'ANGLAIS / DU NEERLANDAIS**  
(destinés aux maitres de seconde langue dans les écoles primaires francophones)

Formulaire d'inscription à compléter lisiblement en CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

**Civilité :**

Nom (1) : .....

Prénom : .....

Lieu de naissance (+ pays si autre que la Belgique) : .....

Date de naissance : .....

**Coordonnées :**

Rue : ..... N° ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Tél. : ..... GSM : .....

Courriel : .....

Titulaire du (2)

.....

En/ d'(3)

.....

Obtenu en langue (4)

.....

Exerçant la fonction de (5) .....

Dans l'établissement (6) .....

En remplissant ce formulaire, je marque mon souhait de présenter un examen linguistique visant l'obtention du certificat de connaissance approfondie **DE L'ALLEMAND / DE L'ANGLAIS / DU NEERLANDAIS** (7) pour enseigner en qualité de maitre de seconde langue dans les écoles primaires de langue française.



En annexe, je joins :

- une copie de ma pièce d'identité ;
- une copie de mon titre ou de mon diplôme de base ;

Si mon diplôme est étranger, je l'accompagne de sa traduction et de la décision d'équivalence ou de la reconnaissance professionnelle ou de l'habilitation.

Le cas échéant, je joins une attestation de recrutement.

- une preuve du paiement des droits d'inscription.

Date et signature :

#### Instructions en vue de la rédaction de la demande d'inscription

Les numéros repris ci-dessous correspondent à ceux repris sur le modèle prévu à l'annexe n° 1 :

- (1) Nom de jeune fille pour les femmes mariées
- (2) Diplôme, certificat, ...
- (3) Nature du titre : instituteur, institutrice, graduat en ..., licence en ..., bachelier en..., master en ...
- (4) Française, néerlandaise,...
- (5) Précisez/confirmez votre fonction
- (6) Précisez le nom de l'établissement et la ville
- (7) Biffez les mentions inutiles (un dossier d'inscription complet par langue).

*La protection et la sécurisation de vos données sont importantes. L'accès à vos données est encadré de manière très stricte par le Ministère de la communauté française (qui agit en tant que responsable de traitement au sens du RGPD). Aucune donnée ne peut être consultée, utilisée, ou transmise sans vérification préalable des autorisations. Pour de plus amples informations concernant le traitement de vos données dans le cadre de cette demande, contactez : [protectiondesdonnees@cfwb.be](mailto:protectiondesdonnees@cfwb.be), en mentionnant : "AGE-DGESVR - examens linguistiques - jurys"*

Modèle de la demande de dispense pour les candidats E3, G3 et D3

**DEMANDE DE DISPENSE**

Je soussigné(e),

Nom (1) : .....

Prénom : .....

Numéro d'ordre pour la session réussie (en 2017, 2018, 2019, 2020 ou 2021) :

E3-... / G3- ... / D3-... (2)

a) souhaite bénéficier de la **dispense de l'épreuve écrite** déjà réussie  
en 20.... (année) avec une note de ... /50

ou

b) souhaite bénéficier de la **dispense de l'épreuve orale** déjà réussie  
en 20.... (année) avec une note de ... /50

ou

c) **renonce définitivement à la dispense** de l'épreuve réussie antérieurement.

Date :

Signature :

Remarque : les notes peuvent être obtenues en adressant un mail à :

[catherine.klepper@cfwb.be](mailto:catherine.klepper@cfwb.be) ou [jurys.dgesvr@cfwb.be](mailto:jurys.dgesvr@cfwb.be)

Instructions pour compléter le formulaire de dispense :

Les numéros repris ci-dessous correspondent à ceux repris sur le modèle prévu à l'annexe n° 2 :

(1) Nom de jeune fille pour les femmes mariées

(2) Indiquez le numéro d'ordre reçu lors de la session concernée par l'épreuve réussie.